



MZ-CR RELEVÉ DE DÉCISIONS 26 Septembre 2023



**RELEVÉ DE DÉCISIONS
REUNION DU COMITÉ SYNDICAL**
*Qui s'est tenue le Mardi 26 Septembre 2023
dans la Salle des Mousseaux*

Etaient présents

Présents : Mesdames HIDRI et JOURDANNEAU FORT, Messieurs BATTESTI, GOMEZ et GROUSSEAU.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame CARTIER, Messieurs REDA et Monsieur DAMERVAL.

Absent non excusé : Monsieur SARI.

Secrétaire : Monsieur GOMEZ.

* **Les membres techniciens** : Mesdames ANDRES (Région Ile de France), BOCHONKO (Directrice du Syndicat Mixte) et ZEDE (Secrétaire Syndicat Mixte), Monsieur COLSON (Directeur Financier du Syndicat Mixte).

Monsieur Thierry BATTESTI, Président, ouvre la séance. Il informe les membres que le Comité Syndical a été légalement convoqué par courrier en date du 12 Septembre 2023. 5 élus sont présents, le quorum est atteint et le Comité peut valablement délibérer. En conséquence, il déclare la séance ouverte à 18 heures.

Le dossier réunion a été adressé aux membres élus par courriel et voie postale le 19 Septembre 2023.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Pascal GOMEZ est désigné Secrétaire de Séance.

AVENANTS AU CONTRAT DE DSP BASSIN DE NAGE - EXTENSION PERIMETRE ZONE PEDALOS ET CANOES

Délibération n° 2023-09-01

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical n°2019-12-05 du 9 décembre 2019 autorisant le Président à signer le contrat de convention de Délégation de Service Public,

Vu l'exposé qui précède,

Le comité syndicat, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**** D'autoriser le Président ou son représentant à signer :***

- ***L'avenant d'extension de périmètre à la zone Pédalos et Canoé,***



- *L'avenant pour la mise en place de l'apprentissage de la baignade sur la saison 2023 dont le montant financier pris en charge par le Syndicat Mixte correspondra aux dépenses supportées par le délégataire et justifiées par celui-ci pour la mise en place de cette activité déduction faite des recettes encaissées.*

** D'autoriser le Président à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effectif cette décision.*

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET – VSC ET AUTRES

Délibération n° 2023-09-02

Vu le CGCT,

Vu le Budget Primitif 2023 approuvé à la séance du 7 mars 2023,

Vu le budget supplémentaire voté à la séance du 10 mai 2023,

Vu le financement accordé par la commission Permanente du 1^{er} juin 2023 de la Région Ile de France pour réfection de la petite carrière du poney club – 42 000€ TTC

Vu le dossier de séance présenté,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *D'autoriser les inscriptions au budget 2023 – section d'investissement et de fonctionnement, résultant de la présentation faite en séance :*

Section d'investissement :

Inscription en recettes

13 - 1322 - 325 - Région	46 800,00 €
042-28188-020- autres amortissements	1 100,00 €
Total Recettes	47 900,00 €

Inscription en dépenses

23 - 2317 - 325 - Travaux en cours	42 000,00 €
21 - 2184 - 325 - Mobiliers	4 800,00 €
21-2188-020- autres immobilisations	1 100,00 €
Total Dépenses	47 900,00 €

Section de fonctionnement :

Inscription en recettes

74 - 7472 - 325 - Région	76 074,00 €
75 - 75888 -325- Produits divers de gestion courante	5 306,00 €
75 - 75888 - 61- Produits divers de gestion courante	200,00 €
75 - 75888 -020- Produits divers de gestion courante	1 100,00 €
013 - 6419 - 511 - Atténuation de charges	1 591,00 €

Total Recettes 84 271,00 €

Inscription en dépenses

011 - 60632 - 325 - Fournitures de petit équipement	9 084,00 €
011 - 611 - 325 - Contrat de prestations de services	17 687,00 €
011 - 61358 - 325 - Autres locations mobilières	56 200,00 €
67 - 673 - 61 - Annulation de titre sur exercice antérieur	200,00 €
042 - 6811 - 61 - Dotation aux amortissement et provision	500,00 €
042 - 6811 - 511 - Dotation aux amortissement et provision	400,00 €
042 - 6811 - 020 - Dotation aux amortissement et provision	200,00 €

Total Dépenses 84 271,00 €

Les sections fonctionnement et investissement du Budget 2023 sont équilibrées.

DEMANDES DE FINANCEMENT A LA REGION ILE DE FRANCE

5/1 – Réfection du ponton des pêcheurs

Délibération n° 2023-09-03

Vu l'exposé du Président,

Vu le dossier présenté en séance,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

- *Approuve le projet de demande de financement au titre des travaux de réfection et sécurisation du ponton « des pêcheurs »,*
- *Sollicite auprès du Conseil Régional d'Île-de-France un financement de 31 890.06€*
- *Mandate son Président pour transmettre à la Région le dossier de financement correspondant.*

5/2 – Remplacement de la passerelle et du ponton des Mousseaux

Délibération n° 2023-09-04

Vu l'exposé du Président,

Vu le dossier présenté en séance,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

- *Approuve le projet de demande de financement au titre du remplacement de la passerelle et du ponton des Mousseaux*
- *Sollicite auprès du Conseil Régional d'Île-de-France un financement de 309.964€ HT*
- *Mandate son Président pour transmettre à la Région le dossier de financement correspondant.*

5/3 – Etude préalable de faisabilité pour l'installation d'une passerelle

Délibération n° 2023-09-05

Vu l'exposé du Président,

Vu le dossier présenté en séance,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

- *Approuve le projet de demande de financement d'une étude préalable de faisabilité pour l'installation d'une passerelle*
- *Sollicite auprès du Conseil Régional d'Île-de-France un financement de 32 430€ HT*
- *Mandate son Président pour transmettre à la Région le dossier de financement correspondant.*

AUTORISATION AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE MESURES ECOLOGIQUES COMPENSATOIRES DANS LE CADRE DU PROJET DU CABLE 1

Délibération n° 2023-09-06

Vu le projet de convention de mise en œuvre de mesures écologiques compensatoires dans le cadre du projet du Câble 1 porté par Ile de France Mobilités,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention de mise en œuvre de mesures écologiques compensatoires dans le cadre du projet du câble 1 sur les communes de Créteil, Limeil-Brevannes, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges (94) d'Ile de France Mobilités et autorise son Président à la signature.

La séance est levée à 19 heures 30.